

Ouverture du cabinet dentaire hospitalier de Tournaville : Le CHPC accueille onze étudiants pour renforcer l'offre de soins dentaires dans le Nord-Cotentin

9 Septembre 2026

Cinq ans après la création de la faculté dentaire de Caen, le Centre hospitalier public du Cotentin s'apprête à accueillir 11 étudiants issus de la première promotion de futurs chirurgiens-dentistes dans un nouveau cabinet dentaire hospitalier situé à Tournaville. Une initiative portée avec la Région Normandie, l'Agglomération du Cotentin, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la faculté dentaire de Caen, avec un objectif : former de futurs chirurgiens-dentistes dans le Cotentin et favoriser leur installation sur le territoire.

Un nouveau cabinet de quatre fauteuils à Tournaville

Grâce à plus de 750 000 euros de financements apportés par l'Agglomération du Cotentin, la Région Normandie, et l'Agence régionale de santé de Normandie, un nouveau cabinet dentaire hospitalier a été aménagé à Tournaville. Il a ouvert ses portes le 7 septembre 2026, rue de l'Église Saint-Joseph, au rez-de-chaussée du Foyer des loisirs et de la solidarité, dans des locaux mis à disposition par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le nouveau cabinet disposera de quatre fauteuils dentaires. Avec son ouverture, le CHPC comptera désormais huit fauteuils dentaires répartis sur trois sites : un à Cherbourg, trois à Valognes et quatre à Tournaville.

Pour finaliser leur formation, les onze étudiants effectueront les deux tiers de leur stage au sein du CHPC et le tiers restant dans des cabinets dentaires libéraux du territoire. Au CHPC, ils seront encadrés par six praticiens expérimentés, issus à la fois de l'exercice libéral et hospitalier.

Quels patients peuvent être pris en charge au CHPC ?

L'offre de soins dentaires du CHPC s'adresse aux patients nécessitant une prise en charge spécifique et hospitalière :

- les personnes âgées de plus de 75 ans ;
- les résidents d'EHPAD ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les patients adressés par leur dentiste de ville pour des prises en charge complexes ;
- les patients présentant des pathologies nécessitant un suivi dentaire régulier ;
- les personnes en situation de précarité.

La prise de rendez-vous pour les soins dentaires au CHPC s'effectue exclusivement par téléphone auprès du service des consultations du Centre hospitalier public du Cotentin (02 33 20 70 55), afin de permettre une orientation et un accueil personnalisés des patients.

La Direction du Centre Hospitalier Public du Cotentin